

**■ PALMARES DES MAISONS FLEURIES**

Les membres du jury se sont réunis courant septembre pour délibérer sur le palmarès 2022. Les lauréats se verront remettre leurs prix courant octobre (bons d'achat valables chez notre fleuriste locale Esprit fleur Esprit Jardin).

**■ PERSONNEL COMMUNAL**

2 personnes ont rejoint les services techniques de la commune. À gauche Aurélien Favière (été 2022) et à droite Grégory Jolivet (été 2021).



**■ DÉFIBRILLATEURS**

2 nouveaux défibrillateurs seront installés d'ici la fin de l'année (un à proximité du stade et l'autre à proximité des aires de jeux (tennis / City Parc)).

**NOUVEAU**

**■ CONNEXION GRATUITE AU WIF@LLIER**

Une connexion wifi gratuite (service public offert par la commune et le département) est disponible à proximité de la salle des fêtes et des aires de loisirs. Rendez-vous au point signalétique, activez votre wifi et recherchez le réseau "Wif@llier". Ouvrez votre navigateur internet et saisissez l'adresse du site web de votre choix et vous serez automatiquement redirigé vers le portail d'accès. Sélectionnez "créer un compte" et suivez la procédure pour activer définitivement votre accès wif@llier.

**NOUVEAU**



**■ REPAS DE FIN D'ANNÉE CCAS**

Le repas de fin d'année aura lieu le samedi 10 décembre au Centre Espace. Les personnes âgées concernées recevront en temps voulu une invitation. Les personnes de plus de 65 ans nouvellement arrivées sur la commune sont priées de se faire connaître en Mairie.

**VIE QUOTIDIENNE**

**■ LA POSTE**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et le mercredi après-midi de 13h à 16h30.

**■ VENTE D'HUÎTRES ALBERT**

sur le parking de la boucherie Socopa  
- octobre : vendredi 7 et 21  
- novembre : vendredi 4 et 18  
- décembre : vendredi 2 et 16  
- Noël : jeudi 22 décembre  
- Nouvel an : jeudi 29 décembre

**■ SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE**

Portage de repas :  
Cécile DUMONT : 07-84-68-32-97  
Aide à domicile AMALLIS : 04-70-35-36-95

**OFFRES D'EMPLOI**



Pour renforcer ses équipes SOCOPA Villefranche recrute :

- des opérateurs de production H/F
- des conducteurs de machine H/F
- des techniciens de maintenance H/F

- Contrat à durée déterminée (6 mois) avec possibilité de prolongation du contrat en CDI.
- Un salaire attractif et évolutif auquel s'ajoutent divers avantages sociaux : prime d'assiduité, prime de transport, prime d'intéressement et de participation, prime de fin d'année, prime de vacances etc.
- Vous êtes accompagné et formé dès votre entrée ainsi que tout au long de votre parcours.
- Vous souhaitez vivre un projet de grande envergure avec des perspectives d'évolution de carrière.
- Vous souhaitez faire parti(e) de l'aventure, rejoignez-nous sur [www.groupebigardrecrute.fr](http://www.groupebigardrecrute.fr).

CV et lettre de motivation :  
SOCOPA VIANDES - A l'attention de Nathalie JALLET - Route de Cosne - 03430 Villefranche d'Allier

**■ DRONE MULTISERVICES (DMS)**

DMS vous propose différentes prestations effectuées par drone (solution rapide, efficace, économique, écologique et sans dégradations) pour le traitement de toitures et façades, le nettoyage de bardages et de panneaux photovoltaïques, la prise de vue (vente de maisons, événementiel...) et aussi tous les petits travaux de dépannage du quotidien (électricité...)  
Contact : Cyril Colas 06-38-90-54-10  
mail : dms03@orange.fr



**NOUVEAU**

**■ LOTISSEMENT "LE PRÉ DE LA CHAPELLE II"**

Des parcelles sont encore disponibles (à partir de 8€ le m²). Renseignements en Mairie.

**■ ÉTUDE MAUD DUPUIS-COUTURIER**

Nouvelle adresse :  
21 Av Félix Mioche - 03430 Villefranche d'Allier  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h30  
lundi, mardi, mercredi et vendredi - 04-70-07-40-37



**■ STATION D'ÉPURATION**

Des travaux sur les cloisons du bassin de dégazage de la station d'épuration ont été réalisés en début d'automne (coût : 15804€ TTC)

**■ BILAN PISCINE SAISON 2022**

Le nombre d'entrées de la saison est de 3435 (dont 1853 enfants et 1582 adultes). 170 cours de natation ont été dispensés par Benoît Duchesne. La Mairie a participé à hauteur de 4€ par cours pour les enfants de la commune.

**■ ÉCLAIRAGE DU STADE**

La révision de l'éclairage (changement, réglage et nettoyage de 12 lampes et projecteurs) a été réalisé pour un montant de 3748,27€ HT.



VILLEFRANCHE D'ALLIER

**Le mot du maire**

L'environnement international et national a forcément une incidence sur notre quotidien. Après la pause estivale, nous devons nous adapter à des obligations, des règles qui peuvent modifier nos habitudes. J'attire votre attention sur le comportement que nous aurons désormais sur l'utilisation des bâtiments communaux (écoles, mairie, installations sportives, salles de réunion, etc.). Il nous faut **absolument** maîtriser nos dépenses d'énergie (chauffage, éclairage, eau). Je demande donc aux responsables des associations d'être encore plus convaincants lors des activités en salle, afin de ne pas arriver à revoir les créneaux horaires d'utilisation.

J'invite toutes les personnes, tous les parents qui veulent participer aux activités associatives à prendre contact avec les différents responsables : le bénévolat est indispensable et enrichissant.

Depuis quelques semaines des actes de vandalisme se produisent sur notre Commune : destructions et vols de panneaux d'information et de signalisation. Nous avons déposé plainte à la gendarmerie. Des équipements avec caméra seront envisagés, le coût financier est à l'étude. Je regrette que les personnes qui utilisaient le système "cliink" pour récupérer le verre près de la Salle des Fêtes soient pénalisées : le SICTOM a été alerté fin juin du vol du détecteur!

**ALERTE** : plusieurs témoignages nous font part d'une utilisation anormale des parkings de l'école aux heures de la rentrée et de la sortie. Cette zone est réservée : respect de la vitesse, respect du stationnement, respect des élèves. J'observe que des enfants ne sont pas attachés dans les véhicules, voire assis à la place passager avant.

Un effort important a été fait au niveau de l'entretien de notre commune. Même si certains se plaignent toujours, je félicite les employés communaux pour leur engagement et remercie les habitants qui participent à l'embellissement en nettoyant les trottoirs devant chez eux. Le civisme est une vertu de bon citoyen!

Nous réfléchissons à des solutions pour régler les impacts dus à la friche industrielle (ACTIAL), aux commerces fermés : c'est très compliqué mais nous espérons obtenir des résultats. N'hésitez pas à faire part de vos remarques et de vos idées aux élus.

"Dans ce monde qui se dessèche, si nous ne voulons pas mourir de soif, il nous faudra devenir source"  
(citation Christiane Singer)

Gérard FERRIÈRE

**CITY PARC**

**NOUVEAU**



■ La découverte de ce nouvel espace sportif communal a eu lieu le jeudi 29 septembre en présence de Mr le Maire, d'Élus et d'élèves de l'école. Souhaitant répondre aux attentes des jeunes, ce nouveau concept vise à renforcer l'attractivité de la commune, la cohésion sociale et la convivialité dans un esprit sportif accessible à tous.

■ La Mairie assure l'entretien et la mise en conformité de l'équipement. Elle n'assure aucune surveillance des usagers et ne pourra être tenue pour responsable de l'utilisation, normale ou anormale de l'équipement en cas d'incident ou d'accident. Le non-respect du règlement entraînera un rappel à l'ordre avec obligation pour l'utilisateur de s'y conformer. Toute dégradation sur les équipements entraînera des poursuites financières envers les contrevenants.



■ Les usagers doivent utiliser le City Parc dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition. Sont formellement interdits dans l'enceinte du City Parc : les rollers, planches à roulettes, patins à roulettes, boules de pétanque, vélos, cycles et engins motorisés ainsi que les animaux.

■ L'utilisation du City Parc doit se faire dans le respect des usagers et des riverains. Dans l'enceinte et aux abords du City Parc, il est interdit :

- de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains
- de modifier ou de rajouter, même de façon provisoire toute sorte d'obstacles, de structures, de matériel non adaptés ou hors normes
- d'utiliser cet espace et ses abords pour d'autres activités que celles sportives prévues dans le règlement, d'escalader ou de grimper sur les grillages, buts, ou rambarde et les filets en hauteur
- de fumer, de consommer de l'alcool, d'introduire des bouteilles ou flacons en verre.



**Le City Parc est accessible tous les jours y compris le week-end :**

- de 9h00 à 18h00, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars
- de 9h00 à 22h00, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.